

COMMUNE DE LARNAGE
CONSEIL MUNICIPAL 9-04-2015

L'an deux mil quinze et le 9 avril à 20h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Larnage sous la présidence de Mr Osternaud Max Maire.

Etaient présents : Mrs Mmes Osternaud M, Delhome JC, Chirouze H, Coldepin P, Reist-Picard J, Buit C, Montagnon G, Roudier R, Prot MT, Girard P, BelleJC, Gautier-Foucry S, Revol C, Delhome V, Poulenard MT.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

I-APPROBATION DERNIER CM

II-AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

A-VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 COMMUNE

Mme Prot 1ère adjointe présente le compte administratif de l'année 2014, le résultat net cumulé 2014 est de 80 042.41€. Les dépenses de fonctionnement sont de 418 325.63€ et les recettes de fonctionnement sont de 507 118.29€.

En investissement les dépenses sont de 398 168.28€ et les recettes de 389 418.03€.

Le compte administratif est voté à l'unanimité des membres présents.

B-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Pas d'augmentation des taux d'imposition malgré une hausse des charges due à la réforme des rythmes scolaires et une baisse des dotations de l'état. Le taux de la Taxe d'habitation est de 9%, le taux du Foncier bâti est de 15% et le foncier non bâti est de 67%.

C-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 COMMUNE

Mr le Maire présente le budget fonctionnement qui s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant de 590 965.41€.

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 864 032.25€. En investissement, sont prévus du goudronnage voirie, l'acquisition d'un camion, la mise en sécurité des ruines du château, la rénovation peinture de la salle aréna, l'enfouissement des réseaux électriques route de Tain, la rénovation de l'école et la construction d'un atelier communal.

D-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ASSAINISSEMENT

Mme Prot 1ère adjointe présente le compte administratif de l'année 2014, le résultat net cumulé 2014 est de 120 300.23€. Les dépenses de fonctionnement sont de 62 437.10 € et les recettes de fonctionnement sont de 66 118.69€.

En investissement les dépenses sont de 39 050.12 € et les recettes de 33669.45€.

Le compte administratif est voté à l'unanimité des membres présents.

E-VOTE DU TAUX TAXE D'ASSAINISSEMENT

La taxe d'assainissement reste inchangée, à savoir 1.15€ par m3 assaini plus 3€ abonnement mensuel.

F-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente le budget primitif qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement pour un montant de 133 011.57€

Le budget en investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 253 904.94€. En opération d'investissement est prévue l'extension du réseau des massonières.

G-CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE

Mr le Maire fait le compte rendu de la commission communale ayant reçu les architectes. Après analyse des offres, c'est Mr Dorgnon Robert architecte à St Péray qui est retenu.

H-RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reformuler sa demande de sortie du syndicat de l'école de musique.

III-AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

RAPPORT DES COMMISSIONS

*La commission scolaire se réunira lundi 27 avril pour faire un point sur le bilan financier des temps d'activités périscolaires.

*Les élus de Chantemerle, de Larnage et un technicien du département se sont réunis à l'arrêt de car au quartier des chaux pour essayer de trouver une solution pour sécuriser cet emplacement.

*Cérémonie du 8 mai prévue à 11h30

Séance levée à 22H30

Le Maire